



**PRÉFÈTE
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

D. G. S. T Services Techniques
21 JUN 2023
Original : <i>1/1</i> Copies :

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

20/06/2023 2023 019404 00
Destinataire : WOZNIAK Jean-Yves Courrier VILLE

L → *SB*
L → *MB*
La préfète
à



COURRIER ARRIVE LE

Commune de Nîmes
1 place de l'Hôtel de Ville
30033 Nîmes CEDEX 9

22 JUN 2023

Service eau et risques

Affaire suivie par : Lina AYAD
Tél. : 04 66 62 66 16
lina.ayad@gard.gouv.fr

SERVICE FONCIER

Nîmes, le **16 JUN 2023**

Objet : commune de Nîmes – Arrêté préfectoral n° 30-2023-06-13-00002 du 13/06/2023 portant autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du Code de l'environnement concernant la régularisation et les projets à venir du Centre Hospitalier Universitaire de Carémeau

P.J. : un arrêté préfectoral n° 30-2023-06-13-00002 du 13/06/2023

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, une copie de l'arrêté préfectoral n° 30-2023-06-13-00002 du 13/06/2023 portant autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du Code de l'environnement concernant la régularisation et les projets à venir du Centre Hospitalier Universitaire de Carémeau sur la Commune de Nîmes.

Je vous saurais gré de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie de cet arrêté durant une période d'un mois minimum et de bien vouloir, conserver pendant une durée de 1 an le certificat d'affichage signé correspondant.

La préfète,

Pour la préfète et par délégation
le chef du service eau et risques


Vincent COURTRAY